



Litige un contract en intérim

Par **spvdd62**, le **25/11/2009** à **18:24**

Bonjour,

Je suis actuellement en mission intérimaire pour une boite X depuis le mois d'août, j'ai signé et envoyé tout mes contrats aujourd'hui ma boite intérim me redemande de résigner mes deux derniers contrats car ils se sont trompés sur le montant des frais de déplacements.

Ai-je le droit de ne pas les résigner? merci de vos réponses

amicalement spvdd62

Par **Tisuisse**, le **25/11/2009** à **23:21**

Bonjour,

Si c'est une simple erreur de retranscription, il serait de bon ton de résigner les contrats, m'enfin, si vous voulez vraiment continuer de travailler avec eux et vous voir confier des missions d'intérim, bien sûr !!!!!!!!

Par **spvdd62**, le **26/11/2009** à **17:35**

Bonsoir,

Comme j'ai déjà signé des contrats aux mêmes dates avec eux, je ne signe pas les 2 que j'ai

reçus avec un taux inférieur. De toute façon, je suis dans mes droits ayant déjà signé un contrat et des boites d'interim, il y en a à la pelle par chez moi !

Merci beaucoup de la réponse.